



Direction générale déléguée à l'appui institutionnel et à la stratégie
Direction des affaires juridiques et institutionnelles

Extrait des délibérations
du Conseil d'Administration de l'Université Grenoble Alpes
Séance du lundi 18 décembre 2017

N° 04 - D 18.12.2017

L'an deux mil dix-sept, le dix-huit décembre à quatorze heures, le conseil d'administration de l'université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Lise DUMASY, Présidente.

Point à l'ordre du jour :

Déclaration d'inutilité IRM 3T GIN

Vu le code de l'éducation et notamment son article L. 712-3,

Vu l'article L.2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération n°001-D.19.01.2016 du 19 janvier 2016 relative aux délégations de pouvoirs accordées par le conseil d'administration à madame la Présidente,

Vu l'avis de la commission des finances du 7 décembre 2017,

Considérant que la direction de l'UMS IRMaGe demande l'autorisation de revendre l'IRM 3T GIN afin de réduire ses dépenses annuelles de fonctionnement et réinvestir ces fonds dans la mise à jour de l'équipement IRM 3T CLICO (la recherche clinique et cognitive) ;

Il est proposé au conseil d'administration :

- de déclarer l'inutilité de l'IRM 3T GIN pour l'Université,
- de prononcer son déclassement et sa sortie de l'inventaire physique et comptable de l'UGA,
- d'autoriser sa vente,

- d'autoriser madame la Présidente et ses représentants à signer les documents afférents à la vente de l'IRM 3T GIN.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	37
Membres présents	24
Membres représentés	5
Nombre de votants	29
Voix favorables	29
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- déclare l'inutilité de l'IRM 3T GIN pour l'Université,
- prononce son déclassement et sa sortie de l'inventaire physique et comptable de l'UGA,
- autorise sa vente,
- autorise madame la Présidente et ses représentants à signer les documents afférents à la vente de l'IRM 3T GIN.

Fait à St- Martin- d'Hères, le 20 décembre 2017

Pour la Présidente et par délégation

Pour la Présidente
et par délégation
Le Directeur général des services,
Joris Benelle

Publié le : 16.01.18

Transmis au Rectorat le : 16.01.18

Direction générale déléguée
Finances-Achats
Service des missions transversales
Pôle Inventaire et gestion des immobilisations

Déclassement d'un équipement scientifique

Séance du Conseil d'Administration
18.12.2017

Sommaire

1. Sortie des biens du domaine public
2. Description sommaire de l'IRM 3 TSLA GIN :

1- Sortie des biens du domaine public

Les équipements appartiennent au domaine public de l'Université qui est inaliénable.

Dans ce contexte, pour être cédés, ils doivent être déclassés pour être affectés au domaine privé, conformément à l'article L.2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

Description de l'IRM :

L'IRM 3T ACHIEVA TX PHILIPS GIN (IRM 3T GIN) :

- Acquis en 2010
- Financé par le CPER (1 610 000 €).
- Installé dans le bâtiment Edmond J. SAFRA du Grenoble Institut de Neurosciences dans la partie imagerie animale du GIN
- Gérée par UMS IRMaGe

Après 7 années écoulées, sa sous-utilisation a été constatée



La direction de UMS IRMaGe demande l'autorisation de revendre l'IRM 3T GIN afin de :

1. Réduire ses dépenses annuelles de fonctionnement;
2. Réinvestir ces fonds dans la mise à jour de l'équipement IRM 3T CLICO (la recherche clinique et cognitive).

Délibération



Il est proposé aux administrateurs, réunis en séance le 18.12.2017 :

1. de déclarer l'inutilité de l'IRM 3T GIN pour l'Université ;
2. de prononcer son déclassement et sa sortie de l'inventaire physique et comptable de l'UGA
3. d'autoriser sa vente;
4. d'autoriser Mme la Présidente et ses représentants à signer les documents afférents à la vente de l'IRM 3T GIN.